

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Le 17 Novembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 10 Novembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MUSETTI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
M BAHLOUL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ALCOUFFE Conseiller M ^{al}
M. SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BASQUE et BOUDEAU Conseillères Municipales

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

263 - OBJET : Motion de soutien à la pêche à la lamproie

M. le Maire indique à l'assemblée qu'au nom du principe de précaution, par décision du Tribunal Administratif de Bordeaux du 5 mai 2022, l'arrêté préfectoral autorisant et règlementant la pêche de la lamproie en Gironde doit être abrogé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une motion de soutien à la pêche professionnelle de la lamproie.

Cette pêche constitue en effet un élément du patrimoine Aquitain et de nos traditions. Elle participe également et pleinement, à la filière pêche en terme notamment d'emplois directs et indirects.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal de Lesparre est invité à soutenir la pêche professionnelle à la lamproie ainsi que toutes les mesures visant à sa pérennité. L'assemblée voudra bien également soutenir l'inscription de cette pêche, au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Adopte la motion de soutien à la pêche professionnelle à la lamproie ainsi que toutes les mesures visant à sa pérennité,
- ☞ Demande l'inscription de cette pêche, au patrimoine immatériel de l'UNESCO,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221117-263-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 21/11/2022